

Les conditions de logement des groupes racisés : un aperçu

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le lundi 23 janvier 2023

En réponse à la [stratégie canadienne de lutte contre le racisme](#), le Centre des statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion de Statistique Canada diffuse aujourd'hui une deuxième série de cinq tableaux de données sur l'inclusion sociale. Plus de 20 nouveaux indicateurs, pour un total de plus de 120 indicateurs, peuvent maintenant être utilisés pour examiner diverses facettes socioéconomiques des Canadiens racisés. Pour obtenir plus de renseignements sur les nouveaux indicateurs diffusés aujourd'hui, veuillez consulter la note aux lecteurs.

À l'aide des données des recensements de 2016 et de 2021, le présent article fait état de certains résultats des indicateurs d'inclusion sociale des groupes racisés sous le thème des besoins fondamentaux et du logement — plus particulièrement pour les personnes ayant des besoins impérieux en matière de logement et celles vivant dans un logement appartenant à un ou des membres du ménage.

Habiter un logement acceptable peut jouer un rôle clé dans la satisfaction au sein d'une collectivité donnée et dans les liens sociaux établis dans le quartier. Le logement est également un point d'ancrage qui offre la sécurité et l'accès à des services locaux et essentiels comme le transport, les services d'éducation, les installations publiques et les espaces verts destinés aux loisirs.

Pour ces raisons, les caractéristiques du logement, comme les besoins impérieux en matière de logement et l'accès à une propriété résidentielle, constituent des indicateurs d'inclusion sociale pertinents pour l'élaboration de politiques de lutte contre le racisme et la discrimination visant à améliorer l'inclusivité.

La proportion de Canadiens racisés ayant des besoins impérieux en matière de logement est en baisse

La pandémie de COVID-19 a ébranlé le marché de l'habitation et du logement locatif et, à bien des égards, a redéfini les besoins et les fonctions du logement dans le monde du travail, de l'éducation et de la santé. Pour certains groupes de population, y compris les groupes racisés, il a pu être particulièrement difficile de trouver un logement adéquat et de taille convenable, qui respecte leur budget et leurs exigences en matière d'espace.

Le terme « besoins impérieux en matière de logement » renvoie à un ménage vivant dans un logement qui ne rencontre pas le seuil d'au moins l'un des indicateurs de qualité, d'abordabilité et de taille du logement, et ce ménage devrait consacrer 30 % ou plus de son revenu total avant impôt pour payer le loyer médian d'un autre logement acceptable. Pour obtenir plus de renseignements sur la mesure de chaque indicateur, voir la définition de [Besoins impérieux en matière de logement](#) de la publication *Dictionnaire, Recensement de la population, 2021*.

Le fait de vivre dans un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement peut avoir une incidence négative sur divers aspects. Par exemple, un logement inabordable peut limiter la capacité financière du ménage à couvrir d'autres dépenses essentielles comme l'épicerie, le transport et les vêtements, surtout pour les personnes à faible revenu. Les mauvaises conditions de logement, comme la nécessité de réparations majeures et le surpeuplement (c.-à-d. un logement de taille insuffisante), peuvent accroître le risque de maladies infectieuses ou chroniques et de blessures et entraîner des répercussions sur le développement et la réussite scolaire des enfants.

En 2021, 11,3 % des Canadiens racisés vivaient dans un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement, en baisse de 6,5 points de pourcentage par rapport au Recensement de 2016.

Toutefois, dans les recensements de 2016 et de 2021, ces proportions sont plus élevées que celles enregistrées pour l'ensemble de la population.



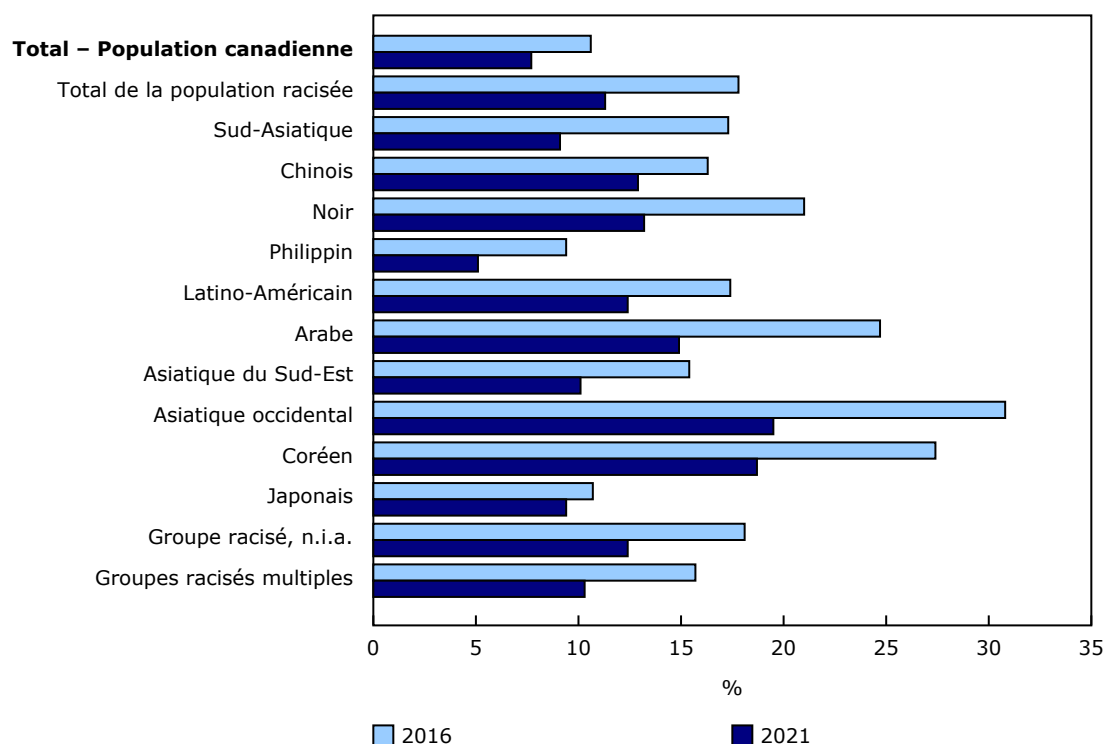
Parmi les groupes racisés, les Asiatiques occidentaux, les Coréens et les Arabes présentaient les plus fortes proportions de personnes ayant des besoins impérieux en matière de logement

Parmi les groupes racisés au Canada, les Asiatiques occidentaux (19,5 %), les Coréens (18,7 %) et les Arabes (14,9 %) étaient les plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement, alors que les Philippins (5,1 %), les Sud-Asiatiques (9,1 %) et les Japonais (9,4 %) affichaient les proportions les moins élevées.

Tout comme la tendance générale observée, la proportion de chacun des groupes racisés ayant des besoins impérieux en matière de logement a diminué de 2016 à 2021. Les Asiatiques occidentaux, les Arabes, les Coréens, les Sud-Asiatiques et les Noirs ont enregistré les plus fortes baisses en points de pourcentage.

Ces résultats peuvent s'expliquer en grande partie par le soutien de revenu temporaire offert pendant la pandémie, en particulier pour les personnes à faible revenu. Les Asiatiques occidentaux, les Coréens et les Noirs figuraient parmi les groupes racisés qui avaient, en 2016, [le revenu d'emploi moyen le plus faible et la rémunération hebdomadaire moyenne des employés à temps plein la moins élevée](#). La source supplémentaire de revenu pendant la pandémie a réduit la part consacrée au coût du logement et a contribué à améliorer les conditions de logement en permettant à certaines personnes de vivre dans des habitations plus abordables.

Graphique 1
Groupes racisés ayant des besoins impérieux en matière de logement, selon le groupe, 2016 et 2021



Note(s) : Dans ce graphique, le concept de « groupe racisé » est dérivé directement du concept de « minorité visible ». La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit les minorités visibles comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». L'abréviation « n.i.a. » signifie « non incluses ailleurs ». Cette catégorie comprend les personnes ayant fourni une réponse écrite telle que « Guyanais », « Insulaire du Pacifique », « Polynésien », « Tibétain », « Antillais britannique ».

Source(s) : Recensement de la population, 2016 et 2021 (3901).

Les Canadiens racisés venus s'établir au pays pour vivre en tant qu'immigrants étaient plus susceptibles que leurs homologues non immigrants d'avoir des besoins impérieux en matière de logement

L'un des facteurs à l'origine de la prévalence des personnes ayant des besoins impérieux en matière de logement est lié à la situation socioéconomique qui peut être transitoire pour certains groupes de la population, comme ceux qui sont nés à l'extérieur du Canada et qui sont arrivés récemment dans le cadre du processus d'immigration.

Dans l'ensemble, et pour la plupart des groupes racisés, les besoins impérieux en matière de logement étaient plus élevés chez les personnes appartenant à un groupe racisé et qui étaient aussi des immigrants (11,4 %), par rapport à leurs homologues non immigrants (9,8 %).

En ce qui concerne la période d'immigration, l'écart était plus prononcé entre les immigrants établis au Canada (13,2 %) au cours des 10 dernières années, de 2011 à 2021, et les immigrants arrivés au pays (10,5 %) depuis plus de 10 ans.

Les Arabes, les Chinois et les Asiatiques occidentaux qui se sont établis au Canada au cours des 10 dernières années figuraient parmi les groupes racisés qui affichant les différences les plus marquées en points de pourcentage par rapport à leurs homologues qui étaient au pays depuis plus de 10 ans.

Parmi les Canadiens établis au Canada au cours des 10 dernières années, les Asiatiques occidentaux (22,3 %), les Arabes (21,5 %) et les Chinois (19,4 %) faisaient aussi partie des groupes racisés qui étaient les plus susceptibles de vivre dans un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement.

Tableau 1

Groupes racisés ayant des besoins impérieux en matière de logement, selon le statut d'immigrant et la période d'immigration, 2021

	Total de la population racisée	Non-immigrants	Immigrants	Admis au Canada au cours des 10 dernières années (2011 à 2021)	Admis au Canada depuis plus de 10 ans
	%				
Total - Population canadienne	7,7	6,4	10,7	12,5	9,9
Total de la population racisée	11,3	9,8	11,4	13,2	10,5
Sud-Asiatique	9,1	8,5	9,3	10,6	8,6
Chinois	12,9	8,3	14,3	19,4	12,9
Noir	13,2	13,0	12,4	13,5	11,6
Philippin	5,1	5,2	4,9	4,7	5,0
Latino-Américain	12,4	11,2	10,5	10,9	10,3
Arabe	14,9	11,1	15,7	21,5	10,7
Asiatique du Sud-Est	10,1	8,7	10,4	12,0	10,0
Asiatique occidentale	19,5	18,2	18,5	22,3	16,2
Coréen	18,7	12,3	17,7	18,4	17,4
Japonais	9,4	7,1	12,5	13,2	12,2
Groupe racisé, n.i.a.	12,4	10,3	13,4	22,1	11,3
Groupes racisés multiples	10,3	9,4	10,8	14,4	9,5

Note(s) : Dans ce tableau, le concept de « groupe racisé » est dérivé directement du concept de « minorité visible ». La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit les minorités visibles comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». L'abréviation « n.i.a. » signifie « non incluses ailleurs ». Cette catégorie comprend les personnes ayant fourni une réponse écrite telle que « Guyanais », « Insulaire du Pacifique », « Polynésien », « Tibétain », « Antillais britannique ».

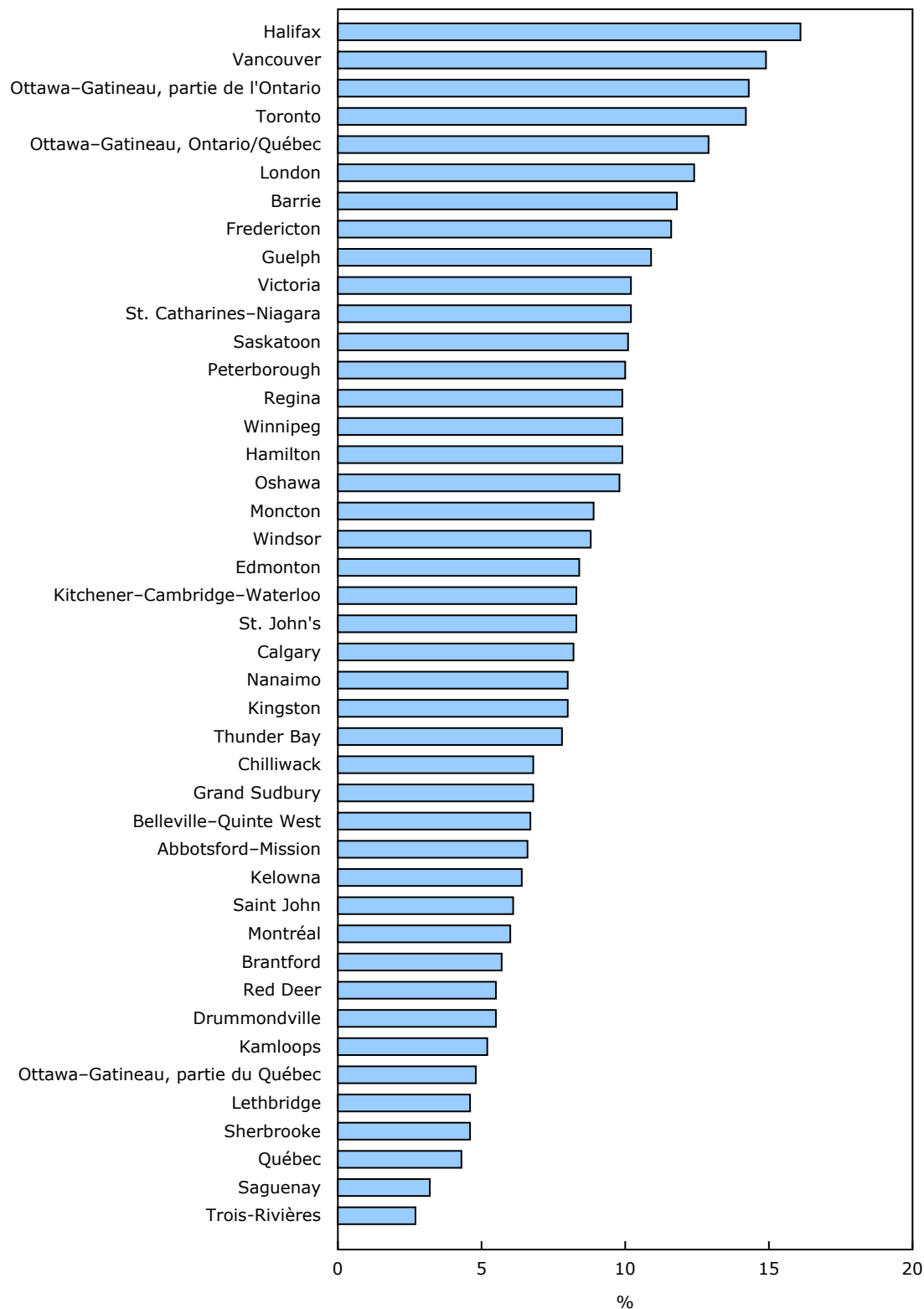
Source(s) : Recensement de la population, 2021 (3901).

La prévalence des personnes vivant dans un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement est moins élevée dans les centres urbains du Québec

Les conditions de logement des groupes racisés varient selon la région métropolitaine de recensement (RMR).

En 2021, parmi les 10 RMR affichant les plus fortes proportions de personnes racisées ayant des besoins impérieux en matière de logement, 6 étaient situées en Ontario : Ottawa–Gatineau (partie de l'Ontario) (14,3 %), Toronto (14,2 %), London (12,4 %), Barrie (11,8 %), Guelph (10,9 %) et St. Catharines–Niagara (10,2 %). À l'inverse, 6 des 10 RMR affichant les plus faibles proportions de personnes racisées ayant des besoins impérieux en matière de logement se trouvaient au Québec. Ces proportions variaient de 5,5 % (Drummondville) à 2,7 % (Trois-Rivières).

Graphique 2
Groupes racisés ayant des besoins impérieux en matière de logement, selon les régions métropolitaines de recensement, 2021



Note(s) : Dans ce graphique, le concept de « groupe racisé » est dérivé directement du concept de « minorité visible ». La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit

les minorités visibles comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». L'abréviation « n.i.a. » signifie « non incluses ailleurs ». Cette catégorie comprend les personnes ayant fourni une réponse écrite telle que « Guyanais », « Insulaire du Pacifique », « Polynésien », « Tibétain », « Antillais britannique ».

Source(s) : Recensement de la population, 2016 et 2021 (3901).

Parmi les groupes racisés, les Chinois, les Sud-Asiatiques et les Asiatiques du Sud-Est étaient les plus susceptibles de vivre dans un ménage propriétaire de son logement

En plus d'être un investissement, l'accession à la propriété peut offrir de la stabilité et indiquer un établissement à long terme dans une collectivité donnée. Toutefois, cela peut aussi constituer un fardeau financier plus lourd. Les [résultats du Recensement de 2021 sur le logement](#) ont fait ressortir une baisse de la proportion de ménages canadiens qui sont propriétaires de leur logement.

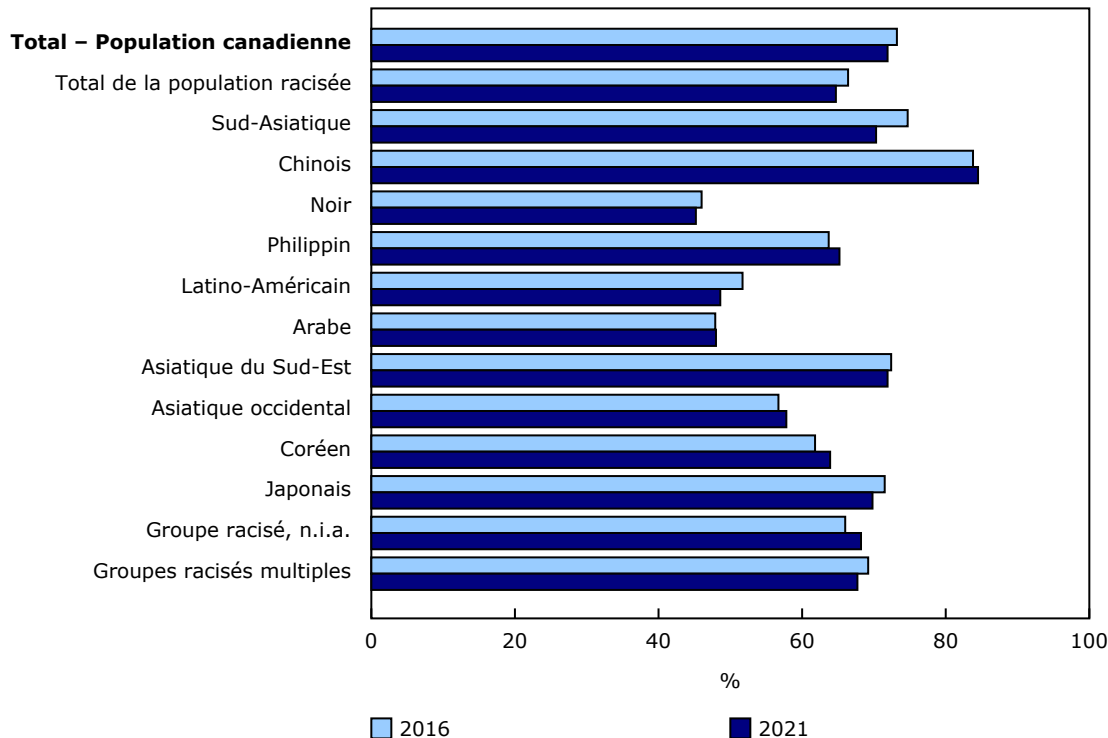
Bien que l'ensemble de la population racisée ne fasse pas exception à cette tendance générale, certains groupes sont demeurés plus susceptibles au fil du temps de vivre dans un logement appartenant à un ou des membres du ménage.

En 2021, parmi les groupes racisés, les Chinois (84,5 %), les Asiatiques du Sud-Est (71,9 %) et les Sud-Asiatiques (70,3 %) affichaient les proportions les plus élevées d'accession à la propriété.

En revanche, les Noirs (45,2 %), les Arabes (48,0 %) et les Latino-Américains (48,6 %) étaient les moins susceptibles de vivre dans un logement appartenant à un ou des membres de leur ménage. Cette proportion s'établissait à 71,9 % pour l'ensemble de la population canadienne en 2021.

Graphique 3

Groupes racisés vivant dans un logement appartenant à un ou des membres du ménage, selon le groupe, 2016 et 2021



Note(s) : Dans ce graphique, le concept de « groupe racisé » est dérivé directement du concept de « minorité visible ». La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit les minorités visibles comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». L'abréviation « n.i.a. » signifie « non incluses ailleurs ». Cette catégorie comprend les personnes ayant fourni une réponse écrite telle que « Guyanais », « Insulaire du Pacifique », « Polynésien », « Tibétain », « Antillais britannique ».

Source(s) : Recensement de la population, 2016 et 2021 (3901).

Regard vers l'avenir

Les indicateurs diffusés aujourd'hui viennent compléter ceux actuellement accessibles sur le [Carrefour de statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion](#). Ils font partie d'un cadre conceptuel plus large, qui couvre un total de 11 thèmes pour l'analyse de l'inclusion sociale des groupes racisés. Ces thèmes comprennent : la participation au marché du travail; la représentation dans les postes décisionnels; l'engagement communautaire et la participation politique; les besoins fondamentaux et le logement; la santé et le bien-être; l'éducation et le perfectionnement des compétences; le revenu et la richesse; les liens sociaux et les réseaux personnels; la communauté locale; les institutions et les services publics; la discrimination et la victimisation.

Statistique Canada continuera de mettre à jour les indicateurs à l'aide des plus récentes données disponibles. Les tableaux actuellement offerts sont fondés sur les recensements de 2006 et de 2016, l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, l'Enquête sur le logement au Canada de 2021, le Programme de déclaration uniforme de la criminalité de 2021, l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2020, l'Enquête sociale générale de 2020 – Identité sociale ainsi que sur l'Enquête sociale générale de 2019 – Victimization.

Note aux lecteurs

Le concept de « population racisée » est mesuré au moyen de la variable « minorité visible » dans le présent article. **Minorité visible** réfère au fait qu'une personne est ou non une minorité visible, tel que défini dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Dans le cadre de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, les minorités visibles sont définies comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles est principalement composée des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Arabe, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais. Dans les produits d'analyse et de communication du Recensement de 2021, le terme « minorité visible » a été remplacé par les termes « population racisée » ou « groupes racisés », ce qui reflète l'utilisation accrue de ces termes dans la sphère publique.

Immigrant désigne une personne qui est, ou qui a déjà été, un immigrant reçu ou résident permanent. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les immigrants qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation sont compris dans ce groupe.

Période d'immigration désigne la période pendant laquelle l'immigrant a obtenu son statut d'immigrant reçu ou de résident permanent pour la première fois. La variable « période d'immigration » est utilisée pour déterminer les immigrants récents. Le terme « **immigrant récent** » désigne une personne qui a obtenu le statut d'immigrant reçu ou de résident permanent au cours de la période de cinq ans ayant précédé un recensement donné. Pour le Recensement de 2021, cette période va du 1er janvier 2016 au 11 mai 2021.

Résident non permanent est compris dans la catégorie « Total – Population racisée », mais ne figure pas dans le présent article. Les données et les résultats associés à cette population sont accessibles dans les tableaux diffusés aujourd'hui ainsi que dans les autres tableaux sur les indicateurs d'inclusion sociale utilisant les données du recensement.

Résident non permanent désigne une personne originaire d'un autre pays dont le lieu de résidence habituel est le Canada et qui est titulaire d'un permis de travail ou d'études ou qui a demandé le statut de réfugié (demandeur d'asile). Les membres de la famille vivant avec des titulaires de permis de travail ou d'études sont également inclus, à moins qu'ils soient déjà citoyens canadiens, immigrants reçus ou résidents permanents.

Tableaux disponibles : [43-10-0058-01](#) à [43-10-0060-01](#) , [43-10-0063-01](#) et [43-10-0073-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête [3901](#), [4504](#), [5024](#), [5178](#) et [5269](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).